

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 octobre 2014

DCM N° 14-10-30-16

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, du 17 avril 2014 et du 3 juillet 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

Rapporteur: M. le Maire

1^{er} cas

Décision prise par M. le Maire

1^o

Recours Contentieux

DATE DU RECOEURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
22 septembre 2014	Requête en référé visant la suspension du permis de construire délivré le 25 avril 2014 par le Maire de Metz à la Société SOGEMO pour des travaux sur un immeuble existant sis 9 rue des Clercs à Metz.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
19 septembre 2014	Recours en annulation contre l'arrêté du Maire en date du 25 avril 2014 accordant un permis de construire à la Société SOGEMO pour des travaux sur un immeuble existant sis 9 rue des Clercs à	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

	Metz.		
16 septembre 2014	Recours en annulation contre l'arrêté portant décision de non opposition à la déclaration préalable du Maire du 18 septembre 2013 pour des travaux de réfection de toiture au 44A et B de l'Avenue Foch à Metz.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg
24 septembre 2014	Recours de plein contentieux visant à l'indemnisation des conséquences dommageables résultant d'une décision de placement en disponibilité d'office.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décision rendue

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
22 septembre 2014	Ordonnance	Recours en annulation contre l'arrêté de la Ville de Metz du 25 septembre 2013 accordant un permis de construire à la SCI INHEOS pour la réalisation de travaux 10 rue des Trois Evêchés à Metz.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête.

2^{ème} cas

Décision prise par M. LEKADIR, Adjoint au Maire

1°

Date de la décision : 10/10/2014

N° d'acte : 7.10

Monsieur Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire de la Ville de Metz délégué à la Culture,

VU les articles L 2122 – 21 et L 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 17 avril 2014 et l'arrêté de délégation du 22 avril 2014,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le don de la Société CORA, domiciliée 40 rue de la Boétie 75008 Paris, d'un montant de 2 000 €, dans le cadre de la réalisation et de l'installation de l'œuvre commandée à Monsieur BALKENHOL pour la commémoration du décès de Jean Moulin à la Gare de Metz le 08/07/1943.

2°

Date de la décision : 14/10/2014

N° d'acte : 3.3

Monsieur Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire de la Ville de Metz délégué à la Culture,

VU les articles L 2122 – 21 et L 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 17 avril 2014 et l'arrêté de délégation du 22 avril 2014,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition gratuite de l'emprise nécessaire à l'installation de la statue commémorative du décès de Jean Moulin dans la gare SNCF de Metz, pour une durée de 5 ans années entières et consécutives à compter de la signature de la convention correspondante, laquelle est reconductible par voie expresse uniquement.

3^{ème} cas

Décision prise par M. GANDAR, Conseiller Délégué

Date de la décision : 26/09/2014

N° d'acte : 9.1

Monsieur Pierre GANDAR, Conseiller Délégué,

VU les articles L 2122-18, 2122-20 et L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 17 avril 2014 et l'arrêté de délégations du 22 avril 2014.

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les remboursements des frais en règlement des préjudices suivants :
 - 1 930,32 € pour la réparation d'une saleuse percutée par l'arrière le 14 février 2013 boulevard Sérot, par un autre véhicule ;
 - 1 501,00 € remboursement d'une cotisation 2013 indûment payée sur le contrat

- flotte auto n° 73487997 ;
- 2 421,84 € pour la réparation d'une borne automatique située Place des charrons/rue Haute Seille et détériorée le 28 juin 2013 par le véhicule de M. DIAS ;
 - 4 058,23 € pour la remise en état d'une borne amovible située rue de l'Abreuvoir et détériorée le 19 mars 2013 par le véhicule de M. SY ;
 - 12 926,10 € en règlement de l'indemnité immédiate suite à un dégât des eaux qui s'est produit le 14 aout 2013 dans une salle sous l'Eglise Saint Bernard de Plantières située Place Durutte ;
 - 242,76 € pour la réparation d'une borne automatique située rue des Clercs et détériorée le 29 mai 2013 par le véhicule de M. HOEFFER ;
 - 312,75 € pour la réparation d'une dalle lumineuse située Place Saint Louis et endommagée le 18 février 2014 par un véhicule de la Société GUISNEL TRANSPORTS ;
 - 104,40 € pour la remise en état d'une borne amovible située rue du Pont des Morts et endommagée le 3 décembre 2013 par le véhicule de M. BELHAOUCHET ;
 - 8 199,62 € pour la réparation d'un éclairage public et de trois bornes cathédrales situés Place de la Comédie et détériorés le 8 juin 2013 par le véhicule de M. TICHEUR ;
 - 2 570,09 € pour la réparation d'une borne automatique située rue de l'Abreuvoir et détériorée le 8 juin 2013 par le véhicule de M. CORNET ;
 - 3 339,23 € pour la réparation de la porte de garage du bus de l'amicale situé 2, Route de Lorry et endommagée le 14 décembre 2012 lors d'une manœuvre ;
 - 6 793,88 € remboursement des dommages occasionnés le 14 février 2013 à la Fontaine Place Jeanne d'Arc – montant de l'indemnité différée ;
 - 22 835,78 € en règlement de l'indemnité immédiate suite au vol, le 14 février 2012 d'un véhicule Ville de Metz stationné dans l'enceinte des services techniques municipaux situés rue Teilhard de Chardin ;
 - 701,00 € en règlement de l'indemnité suite à des vols et dégradations commis le 10 mars 2013 sur un véhicule Ville de Metz stationné dans l'enceinte des services techniques municipaux situés rue Teilhard de Chardin ;
 - 3 390,94 € en règlement de l'indemnité suite à la détérioration par l'orage du 7 juin 2012, de plusieurs installations Ville de Metz ;
 - 3 651,61 € pour la remise en état d'une borne amovible située Place Saint Simplice et endommagée le 16 juin 2013 par le véhicule de M. SCHICCHET ;
 - 404,00 € pour la réparation d'une borne automatique située rue Fabert et détériorée le 12 mars 2012 par le véhicule de M. DEMIRBAS ;
 - 3 076,59 € pour la remise en état d'une borne amovible située rue Serpenoise et endommagée le 2 mai 2012 par le véhicule de la SAEML TAMM ;
 - 165,65 € pour la réparation d'une borne automatique située Place Saint Simplice et détériorée le 25 juin 2011 par le véhicule de Mme. LANG.

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 10

Décision : SANS VOTE